

---

### Une réforme des Chambres d'agriculture au service de la proximité

---

Comme beaucoup d'autres institutions, les Chambres d'agriculture ont engagé une réforme importante de leur organisation pour s'adapter à la réforme générale des politiques publiques et à la réforme territoriale. C'est la raison de la tenue de la session d'installation de la **nouvelle Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes** qui remplacera dès le début d'année 2016 les deux Chambres régionales actuelles.

Les membres élus des deux Chambres régionales se sont donc réunis le 17 décembre à Saint-Etienne (Loire) pour élire leur **nouveau Président : Gilbert GUIGNAND**, un nouveau bureau et pour voter le budget initial 2016 et certaines délibérations comme la localisation du siège social de la nouvelle Chambre régionale à Lyon (Rhône) et la nomination d'un agent comptable à Aubière (Puy-de-Dôme).

A cette occasion le nouveau Président a rappelé les deux missions prioritaires des Chambres d'agriculture :

- **La mission consulaire et de représentation** qui conduit les élus de nos compagnies à représenter et défendre les intérêts de l'agriculture et des agriculteurs dans tous les lieux de négociations et de décisions.
- **La mission d'intervention** qui conduit nos collaborateurs à accompagner l'émergence de projets individuels et collectifs des agriculteurs et à leur mettre à disposition une offre de service de proximité pour accompagner toutes les étapes de la vie des entreprises.

Il a présenté les éléments du nouveau projet stratégique élaboré avec toutes les Chambres de cette nouvelle région dans lequel il est notamment affirmé que « **cette restructuration de nos réseaux est l'occasion de nous réaffirmer, nous les Chambres d'agriculture d'Auvergne et de Rhône-Alpes comme les acteurs clé au niveau local et régional.** Acteurs clé pour l'ensemble des partenaires du monde agricole et des territoires concernés, en termes d'appui à la réflexion prospective et à l'innovation, de services et de prestations de proximité et également en matière d'accompagnement à l'adaptation aux enjeux posés par la société ».

**Il a rappelé que cette réorganisation devait être au service du renforcement des services de proximité avec le maintien d'une répartition à l'identique de celle existante, des collaborateurs dans les territoires** ; en cela la Chambre régionale elle-même sera gérée en multi-sites afin de ne pas provoquer des changements importants sur les lieux de travail des collaborateurs. La soixantaine de collaborateurs de la Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes seront soit sur le site d'Aubière (63) soit sur le site de Lyon (69) ou dans les sièges des Chambres départementales.

En conclusion, **il a insisté sur les objectifs de cette réforme qui doit permettre aux Chambres départementales d'agriculture de renforcer leur offre de services dans tous les territoires et donc de maintenir les collaborateurs en proximité tout en recherchant à améliorer l'efficacité et l'efficacéité du réseau par la régionalisation ou la mutualisation des fonctions supports à l'offre de service et à la gestion des ressources internes.**

#### **Contacts presse :**

- Anne Vernet, Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, 06 30 60 22 54, [anne.vernet@aura.chambagri.fr](mailto:anne.vernet@aura.chambagri.fr)
- Jocelyne Chérin, Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes, 06 77 64 06 58, [jocelyne.cherin@aura.chambagri.fr](mailto:jocelyne.cherin@aura.chambagri.fr).